

Pour atténuer l'impact de l'augmentation de la valeur moyenne des immeubles, le conseil municipal a ajusté à la baisse certains taux, a ajouté un versement supplémentaire pour le paiement des taxes et a adopté la mesure d'**étalement**.

Qu'est-ce que l'étalement

Afin d'atténuer les effets brusques de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation, la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités l'étalement des valeurs. Ceci permet de répartir la différence de valeur entre le rôle actuel et le rôle précédent sur trois ans. Ainsi, un tiers de cette variation est appliqué chaque année sur votre ancienne valeur.

Exemple d'étalement de variation de valeur			
Valeur au rôle précédent : 200 000 \$		Base de taxation 2026	
Valeur au rôle 2024-2026 : 320 000 \$		280 000 \$	
Variation de 120 000 \$		+40 000 \$	
Divisé par 3			
Variation annuelle : 40 000 \$		320 000 \$	
Base de taxation 2024	Base de taxation 2025	Base de taxation 2026	
200 000 \$	240 000 \$	280 000 \$	
+40 000 \$	+40 000 \$	+40 000 \$	
240 000 \$	280 000 \$	320 000 \$	

Le nouveau rôle triennal est entré en vigueur en 2024. Nous en sommes donc à la 2e année du rôle. En conséquence, le 2e tiers de votre variation de valeur est ajoutée pour la base de taxation 2025.

Changement de propriétaire

Nous procédons à l'envoi des comptes de taxes au cours du mois de février. Les documents sont envoyés au(x) propriétaire(s) inscrit(s) au rôle d'évaluation foncière. Dans le cas de transaction immobilière durant l'année, le nouveau propriétaire ne recevra pas de copie du compte de taxes pour l'immeuble visé par la transaction. De plus, en raison des délais de la mise à jour des évaluateurs, il est possible qu'une facturation soit expédiée à l'ancien propriétaire.

Pour demander une copie du compte de taxes ou pour toute question ou précision supplémentaire concernant la taxation, les modalités de paiement, ou pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

**81, rue Saint-Isidore
Saint-Esprit (QC) J0K 2L0
450 831-2114 poste 7500
reception@saint-esprit.ca**

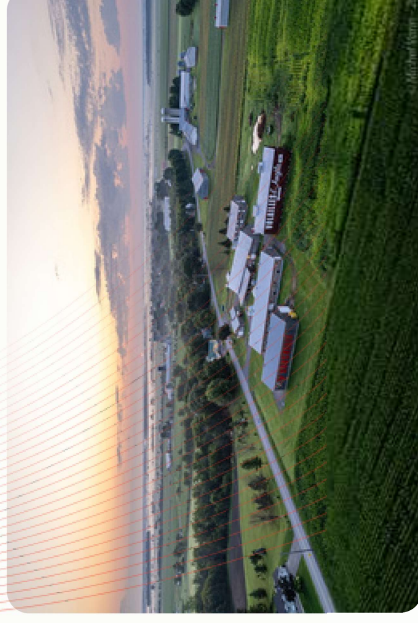
**Lundi au jeudi:
8h30-12h et 13h-17h
Vendredi :
8h-13h**



Information relative au Budget 2025 et au Compte de taxes



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT



© Photos Michel Varin

Mot du maire

Chères Spiritoises,
Chers Spiritois,

Étant bien au fait du contexte économique actuel, conscients de l'augmentation de la valeur moyenne des immeubles sur le marché ainsi que du coût de la vie en général et soucieux de la qualité de vie de nos citoyens, le conseil municipal et moi-même avons, au terme d'un travail rigoureux, bâti un budget équilibré qui permettra de maintenir notre qualité de services, d'assumer nos responsabilités financières et nos investissements futurs, tout en évitant une augmentation marquée de la taxation. Ce dépliant vous présente les grandes lignes de notre Budget 2025 ainsi que l'information pertinente concernant la taxation produite.

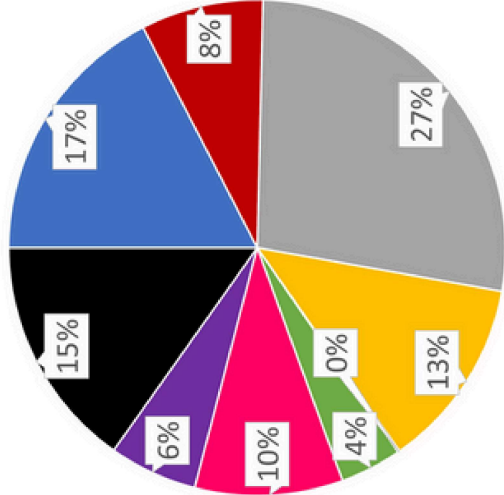
L'équipe municipale et l'ensemble du conseil demeurent disponibles pour toute question ou précision.

Cordialement,

Germain Nojeau

Budget 2025

- Administration 17 %
- Sécurité publique 8 %
- Transport 27 %
- Hygiène de milieu 13 %
- Santé et bien-être -1 %
- Aménagement, urbanisme et développement 4 %
- Loisirs et culture 10 %
- Frais de financement 6 %
- MRC de Montcalm 15 %



Taux de taxes générales et de services *

Foncière – résiduelle	0.5935 \$ / 100 \$ d'évaluation
Foncière – non-résidentielle	0.8653 \$ / 100 \$ d'évaluation
Eau – résidentielle	255.47 \$
Égout – résidentielle	270.19 \$
Ordures – résidentielle	99.28 \$
Matières organiques	50.75 \$
Écocentre	28.00 \$

*Pour le détail complet de chacune des catégories d'immeubles, consultez le règlement de taxation 2025 disponible au saint-esprit.ca.

Programme triennal d'immobilisation (PTI)	2025	2026	2027
Sécurité publique (nouvelle caserne)	150 000 \$	150 000 \$	4 000 000 \$
Transport (construction de la rue René, réfections de rues, trottoirs, etc.)	3 693 000 \$	1 000 000 \$	- \$
Hygiène du milieu (agrandissement de l'usine de filtration, aqueduc rue Grégoire, bouclage de réseau, compteurs d'eau, etc.)	8 017 500 \$	621 000 \$	200 000 \$
Urbanisme / développement (projet nouvelle école)	25 000 \$	1 040 000 \$	- \$
Loisirs (patinoire couverte, travaux au terrain de balle, salle municipale, parc des Optimistes, etc.)	455 000 \$	550 000 \$	4 000 000 \$
	12 340 500 \$	3 361 000 \$	8 200 000 \$

Toute cotisation dont le total est inférieur à 300 \$ devra être acquittée en un seul versement avant le 25 mars 2025. À l'expiration de ce délai, les taxes non-acquittées porteront un intérêt de douze pour cent (12 %) l'an. Pour toute cotisation de 300 \$ et plus, les 4 versements devront être versés respectivement tel qu'indiqué dans le présent document, soit le 25 mars, 25 juin, 25 septembre et 25 novembre 2025. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible (art. 252, 3e al. LFM). Chaque versement portera intérêt distinctement, s'il n'est pas acquitté dans les délais de l'échéancier prévu à cette fin. À noter que vous ne recevrez aucun rappel de paiement au courant de l'année.

Taxation

1er versement

Échéance le mardi 25 mars 2025

2e versement

Échéance le mercredi 25 juin 2025

3e versement

Échéance le jeudi 25 septembre 2025

4e versement

Échéance le mardi 25 novembre 2025

Modalités de paiement

1) PAIEMENT PAR INTERNET (Desjardins, BNC, Laurentienne, RBC, BMO et Banque Scotia)

Nom du fournisseur :
St-Esprit ou Saint-Esprit

*Attention de ne pas sélectionner Grand Saint-Esprit, ni Esprit-Saint.

Catégorie :

Taxes municipales (eau et égout)

2) PAIEMENT PAR GUICHET AUTOMATIQUE OU AU COMPTOIR DE VOTRE INSTITUTION

Important de vérifier si le numéro matricule préenregistré, le cas échéant, n'a pas été changé depuis l'an dernier.

3) PAIEMENT EN ARGENT COMPTANT OU PAR INTERAC À LA MUNICIPALITÉ

Nous n'acceptons pas les cartes de crédit.

4) PAIEMENT PAR CHÈQUES POSTDATÉS

*Vous devez faire un paiement distinct pour chaque matricule (compte de taxes) et non un paiement global pour plusieurs matricules. Le numéro de référence à utiliser est le matricule composé de 19 chiffres seulement (sans le « F »).

Variation moyenne du compte de taxes par catégorie d'immeuble

Unifamiliale sans service	2.30 %
Unifamiliale avec service	3.00 %
Commerciale sans service	2.30 %
Commerciale avec service	2.49 %
Industrielle avec service	2.56 %
6 logements et plus	4.82 %
Agricole	-0.80 %

** Veuillez noter que plusieurs facteurs peuvent influencer les écarts présentés